

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## TRAIL SUMMIT 2025

Organisé par **Ecole de Trail - Méthode Seb Cornette**  
94 rue des Romans – 49400 Saumur  
SIRET : 909 302 796 00026

### 1. ORGANISATION

Le congrès « TRAIL SUMMIT 2025 » est organisé par la société Ecole de Trail – Méthode Seb Cornette.

### 2. INSCRIPTION & PAIEMENT

Les inscriptions s'effectuent via le site internet [www.ecole-de-trail.com](http://www.ecole-de-trail.com).

Le règlement est effectué par carte bancaire via la plateforme sécurisée Stripe.

### 3. NATURE DE L'ÉVÉNEMENT

Le congrès n'est pas une formation professionnelle. Aucune inscription ne pourra faire l'objet d'une convention de formation.

### 4. CONTENU DE L'INSCRIPTION

L'inscription comprend :

- L'accès à l'Auditorium pour toutes les conférences principales
- L'accès (sous réserve de places disponibles) aux conférences des autres salles.
- L'accès à l'espace partenaires
- Les pauses café et collations

#### **Accès aux conférences secondaires :**

L'inscription aux conférences hors Auditorium se fera électroniquement dans les 60 jours précédant l'événement, dans la limite des places disponibles. Une fois la capacité atteinte, l'inscription à la conférence concernée ne sera plus possible. Les participants seront informés par mail au moins 48 heures avant l'ouverture des

inscriptions et positionnement aux conférences thématiques.

Les participants pourront annuler leur réservation à une conférence à tout moment avant son début.

## 5. MODIFICATIONS DE PROGRAMME

La programmation présentée sur le site [www.ecole-de-trail.com](http://www.ecole-de-trail.com) est indicative et susceptible de modifications jusqu'à 60 jours avant le début de l'événement.

En cas d'indisponibilité imprévue d'un intervenant, l'organisateur s'engage à proposer un ou une remplaçante disposant d'une expertise similaire.

## 6. RÉTRACTATION ET ANNULATION

Le participant dispose d'un délai de **14 jours** à compter de la date d'inscription pour exercer son droit de rétractation.

La demande doit être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à :

**Ecole de Trail SC – 94 rue des Romans – 49400 Saumur**

La rétractation peut être formulée sur papier libre ou à l'aide d'un formulaire, à condition d'être claire et non équivoque.

Le remboursement sera effectué dans un délai de **30 jours** à compter de la réception du courrier.

**Passé ce délai de rétractation :**

- **Jusqu'au 23 octobre 2025 inclus** : remboursement de **50 %** du montant total.
- **À partir du 24 octobre 2025** : **aucun remboursement possible.**

L'inscription peut être **transférée à un tiers** sans frais, sur simple demande écrite (nom et coordonnées du remplaçant à fournir).

## 7. REPORT DE L'ÉVÉNEMENT

En cas de **report** ou d'annulation du congrès, si le participant ne souhaite pas maintenir son inscription à la nouvelle date (si proposée), un remboursement sera effectué **déduction faite de 20 € de frais de dossier.**